

Mercredi 23 novembre 2005



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 18
ET AVIS

QUATRIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* ASHTON

(N° 14) — *Loi modifiant la Loi sur les droits d'utilisation de l'eau/The Water Rights Amendment Act*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 18) — *Loi modifiant le Code de la route (contre-mesures visant les personnes ayant conduit avec les facultés affaiblies et d'autres contrevenants)/The Highway Traffic Amendment Act (Countermeasures Against Impaired Drivers and Other Offenders)*

M^{me} la *ministre* WOWCHUK

(N° 19) — *Loi sur le Conseil du développement agroalimentaire et rural/The Agri-Food and Rural Development Council Act*

M^{me} KORZENIOWSKI

(N° 204) — *Loi sur l'immunité du bon samaritain/The Good Samaritan Protection Act*

M. LAMOUREUX

(N° 206) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools (prévention de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale)/The Liquor Control Amendment Act (Fetal Alcohol Spectrum Disorder Prevention)*

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

M. GOERTZEN

M. LAMOUREUX

M^{me} ROWAT

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

QUESTIONS ÉCRITES

M^{me} DRIEDGER

1. Le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse établira-t-il un comité consultatif pour examiner le problème de la prime de vie chère et pour lui faire des recommandations afin de trouver une solution durable?
2. Le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse s'assurera-t-il qu'une modélisation actuarielle complète sera effectuée par rapport aux pensions et à la prime de vie chère des enseignants et que cette information sera mise à la disposition du comité consultatif afin d'aider les membres à faire leurs recommandations?
3. Le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse pourrait-il indiquer à l'Assemblée si toutes les écoles au Manitoba disposent maintenant d'un code de conduite final qui traite du problème de l'intimidation?
4. Le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse peut-il indiquer à l'Assemblée si les codes de conduite par rapport aux expériences et aux conséquences de l'intimidation en milieu scolaire sont uniformes?
5. Le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse peut-il indiquer aux Manitobains pourquoi il a refusé à trois reprises de fournir à l'opposition des exemplaires de ces codes de conduite? Pourquoi a-t-il refusé de partager ces renseignements portant sur les mesures prises par les écoles pour faire face à l'intimidation?

6. Le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse a-t-il fait une enquête au sujet de la violence excessive présente au R. B. Parker Collegiate à Thompson?
7. Le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse a-t-il pris des mesures concrètes visant à faire appliquer les dispositions législatives portant sur la sécurité dans les écoles?
8. Pourquoi le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse refuse-t-il de financer le travail de la directrice de Sécurité à l'école Manitoba à plein temps et pourquoi son ministère ne met-il pas du personnel de soutien et du personnel administratif à la disposition de D^r Mary Hall?
9. Que fait le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse pour faire face à la situation critique au Leaf Rapids Education Centre?
10. Le gouvernement de M. DOER s'engagera-t-il à éliminer ses campagnes publicitaires agressives visant à encourager les jeux du hasard? Pourquoi ce dernier appuie-t-il les jeux de hasard tandis qu'il s'y opposait fermement quand son parti formait l'opposition?
11. Le gouvernement M. DOER donnera-t-il suite à ses promesses visant à financer entièrement les conséquences de la loi 13?
12. Que fait le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse afin de répondre aux inquiétudes concernant la nécessité d'offrir une formation préalable plus approfondie ainsi qu'une formation continue aux enseignants responsables de l'évaluation des élèves?
13. Que fait le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse afin de répondre aux inquiétudes concernant le manque de ressources pour la formation linguistique et les services sociaux à l'intention des élèves nouvellement arrivés et des élèves réfugiés ainsi que de leurs familles nécessaires à l'intégration des nouveaux arrivants dans la mosaïque culturelle diversifiée du Manitoba?
14. Que fait le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse pour améliorer le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires au Manitoba?
15. Quand le gouvernement DOER traitera-t-il le problème du financement de l'éducation dans la province et quand cessera-t-il de le financer à même l'impôt foncier?
16. À titre de porte-parole de l'opposition en matière de Situation de la femme, je demande, au nom de toutes les femmes du Manitoba, pourquoi le gouvernement DOER soutient-t-il la suppression du service clinique d'examen des seins du Programme manitobain de dépistage du cancer du sein?
17. La ministre déléguée à la Situation de la femme peut-elle confirmer qu'il s'agit là d'une mesure de réduction des coûts?
18. La ministre déléguée à la Situation de la femme peut-elle expliquer pourquoi cinq infirmières et un technologiste à temps partiel travaillant au Programme manitobain de dépistage du cancer du sein ont été mis à pied?
19. La ministre déléguée à la Situation de la femme peut-elle nous dire si le Programme manitobain de dépistage du cancer du sein est suffisamment financé?

20. La ministre déléguée à la Situation de la femme peut-elle nous dire si elle s'est battue, à la table des ministres, contre la réduction des services d'examen des seins offerts dans le cadre du Programme manitobain de dépistage du cancer du sein? A-t-elle défendu les Manitobaines?
-

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 11) — *Loi sur la limitation des frais de chauffage en hiver/The Winter Heating Cost Control Act*
(M. DERKACH) (reporté)

Motion de M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 12) — *Loi modifiant la Loi sur la voirie et le transport/The Highways and Transportation Amendment Act*
(M. DYCK) (reporté)

Motion de M. le *ministre* ASHTON

(N° 13) — *Loi modifiant la Loi sur les districts de conservation/The Conservation Districts Amendment Act*
(M. FAURSCHOU — 10 min)

Motion de M. le *ministre* SMITH

(N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur les mesures d'urgence/The Emergency Measures Amendment Act*
(M. DYCK) (reporté)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* STRUTHERS

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur la manutention et le transport des marchandises dangereuses/The Dangerous Goods Handling and Transportation Amendment Act*
(imprimé)

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

M^{me} TAILLIEU

(N^o 207) — *Loi sur la protection des renseignements personnels et la prévention du vol d'identité/The Personal Information Protection and Identity Theft Prevention Act*

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI PROCHAIN

PROPOSITIONS

M. DEWAR — Stratégie manitobaine contre le diabète

3. Attendu :

qu'en 2001, le nombre total de Manitobains diabétiques a dépassé 63 000 et que plus de 6 000 nouveaux cas sont diagnostiqués chaque année;

que les personnes âgées au Manitoba sont plus touchées par le diabète que le reste de la population et que ceci contribuera à l'augmentation du nombre de personnes qui souffrent du diabète de type 2;

que le taux d'Autochtones qui souffrent du diabète de type 2 a atteint des niveaux épidémiques, soit environ quatre fois plus que l'ensemble des Manitobains, et que, dans certaines régions, un Autochtone sur deux âgé de 50 ans et plus a le diabète de type 2;

que le gouvernement néo-démocrate a reconnu les effets dévastateurs du diabète sur de nombreuses communautés, surtout chez les Autochtones et les personnes âgées, ainsi que les problèmes qu'il cause au système de soins de santé;

que le gouvernement néo-démocrate a reconnu la nature chronique du diabète et la nécessité d'élaborer une approche saine et intégrée afin de prévenir, de combattre et de contrôler le diabète correctement;

que la Stratégie manitobaine contre le diabète chapeaute le Regional Diabetes Program Framework, le Renal Health Outreach Program, le Manitoba First Nations Diabetes Committee et l'Initiative de la prévention des maladies chroniques;

que les gouvernements provincial et fédéral ont alloué des nouveaux fonds, d'une valeur de 6 millions de dollars, afin de combattre les maladies chroniques au Manitoba et d'appuyer les projets existants des ministères de la Santé et de la Vie saine qui sont axées sur la détection précoce, l'évolution des maladies et de meilleurs résultats pour la santé;

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à envisager de continuer de mettre en œuvre la Stratégie manitobaine contre le diabète en poursuivant son travail avec le gouvernement fédéral et les groupes communautaires afin de combattre d'une manière concertée la propagation du diabète;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement à considérer de maintenir son appui à la sensibilisation en matière de santé et de prévention du diabète dans la province dans le cadre de son vaste projet de prévention de la maladie.

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent du développement social et économique se réunira le mercredi 23 novembre 2005, de 15 heures à 17 heures et à 18 heures, de même que le jeudi 24 novembre 2005, à 18 heures, au besoin, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.

Le Comité permanent des affaires législatives se réunira le lundi 28 novembre 2005, à midi, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner la Renomination du commissaire aux conflits d'intérêts.